



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230418-D2023_23_SI-AR

DECISION 2023-23

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant les actions inscrites dans la politique communautaire en faveur de la réduction des déchets,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un marché de fourniture de composteurs est conclu le 18 avril 2023 avec l'entreprise Association Emeraude i.d., 17 rue Louis de Broglie à 22307 LANNION CEDEX, pour un montant de 24 996,40 € H.T. soit un total de 29 995,68 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 18 avril 2023

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024